



Lacs et cours d'eau

Bande de protection riveraine

La Municipalité de Val-Morin a, depuis quelques années, modifié le règlement visant la protection des rives des lacs et des cours d'eau. Ces modifications interdisent notamment tout entretien de la végétation (la tonte du gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres) sur les 10 ou 15 mètres de la rive selon la pente du terrain. De plus, les riverains doivent reboiser les 5 premiers mètres de la rive avec des végétaux indigènes.

[Dépliant schématisé informatif](#)

[Liste des végétaux indigènes autorisés sur la rive](#)

[Informations supplémentaires sur la bande riveraine](#) (site d'Agir pour la Diable)

Milieux humides

Sur le territoire de Val-Morin, il est interdit de construire, d'aménager ou d'effectuer des travaux à moins de 10 mètres d'un milieu humide.

[Rôle écologique des milieux humides](#) (site d'Agir pour la Diable)

Quais

Dans tous les cas, un permis doit être obtenu au Service de l'urbanisme avant d'entreprendre l'installation d'un quai ou d'une plate-forme flottante. Pour les quais de plus de 20 mètres carrés, vous devez contacter le Centre d'expertise hydrique du Québec qui pourra vous expliquer la procédure et les documents nécessaires à l'obtention d'une autorisation.

[Formulaire de demande de certificat de la Municipalité](#) (pour les quais de moins de 20 mètres carrés)

[Coordonnées du Centre d'expertise hydrique du Québec](#) (pour les quais de plus de 20 mètres carrés)

Algues bleu-vert - Cyanobactéries

Les algues bleu-vert (cyanobactéries) sont des microorganismes qui existent depuis plus de 2 milliards d'années. Elles sont naturellement présentes dans les lacs et les cours d'eau à de faibles concentrations. Sous certaines conditions, les algues bleu-vert peuvent se reproduire rapidement et en abondance créant ainsi des fleurs d'eau visibles à l'oeil nu. Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines, ce qui peut présenter un risque pour la santé humaine.

Consultez le site du [Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#) pour obtenir plus d'informations sur les algues bleu-vert.

Plantes aquatiques exotiques envahissantes

Les plantes aquatiques exotiques envahissantes peuvent représenter une sérieuse menace pour l'environnement. Elles altèrent la composition des écosystèmes naturels et perturbent la biodiversité locale. Leur prolifération a des répercussions négatives sur l'économie et la société, notamment en affectant le tourisme et la villégiature.

[Guide sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes](#)

Bathymétrie des lacs

Voici quelques cartes faisant le relevé des profondeurs de certains lacs de la Municipalité de Val-Morin :

[Lac Bélair](#)

[Lac de la Canardière](#)

[Lac Lasalle](#)

[Lac Théodore](#)

[Lac Raymond](#)

[Lac Lavallée](#)